

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 31 MARS 2022**

oOo

**ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS  
DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA  
SECURITE POUR L' ANNEE 2022**

oOo

**RAPPORT**

Le Conseil Départemental soutient les actions menées au titre des Contrats Locaux de Sécurité et des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Dans ce cadre, la ville a présenté pour l'année 2022 une programmation répondant aux critères définis dans l'appel à projet départemental :

- Le projet du Centre Culturel Ousmane Sy : action éducative et citoyenne 6-11 ans

L'action vise les jeunes âgés de 6 à 11 ans qui ne fréquentent pas ou peu les dispositifs de droit commun et qui résident sur le quartier du Noyer Doré en particulier. Il reste accessible aux enfants du reste de la ville, ce qui permet de cultiver la mixité, essentielle à l'accueil des plus fragiles. L'implication des familles est aussi favorisée pour un partage éducatif efficace.

En lien avec le programme de réussite éducative et ses cellules de veilles, une inscription au Centre Culturel Ousmane Sy peut être proposée à ces enfants repérés en grande difficulté. L'approche pédagogique permet une attention particulière et spécifique à ce public. Le repérage des fragilités sera possible et mettra en évidence les besoins et les solutions spécifiques à chacun. L'objectif est de participer à l'amélioration de certaines difficultés des enfants (sociales, scolaires, comportementales, éducatives) et de leurs familles.

Pour participer à l'amélioration de ces dernières, le dispositif met en place des activités diverses, des sorties culturelles et sportives pour raccrocher ces familles et servir de sas vers un retour aux dispositifs de droit commun.

Ces activités s'inscrivent dans les valeurs de la République et apportent des réponses pédagogiques et préventives aux actes de délinquance, de violence, d'isolement et toute autre action déstabilisant la vie citoyenne et le vivre ensemble.

Le coût total de cette action s'élève à 111 503€. Le montant de la subvention départementale sollicitée est de 5 000 €.

- Le projet prévention des dérives sectaires

Le contrat de ville en vigueur précise dans ses principes la promotion de la citoyenneté et de la laïcité au travers des actions menées. Il acte l'engagement des acteurs du contrat à lutter contre les phénomènes de communautarisme et de radicalisation en assurant la pédagogie et la défense du pacte républicain. C'est à travers les priorités du volet cohésion sociale qu'il

encourage les projets permettant de promouvoir laïcité et citoyenneté et de lutter contre les dérives sectaires.

La ville d'Antony, dont le quartier du Noyer Doré, n'échappe pas au risque de dérives sectaires. Elle se fixe pour objectifs de former les professionnels en leur proposant un point d'appui déontologique et en créant une instance de suivi et de réflexion éthique. Il s'agira aussi de développer des actions en direction des jeunes pour les sensibiliser à la problématique de l'égalité entre les sexes.

Nous sommes conscients du risque de radicalisation dans nos quartiers qui inquiète fortement les familles et les professionnels et nous jugeons important de le combattre.

Le coût total de cette action s'élève à 31 327 €. Le montant de la subvention départementale sollicitée est de 8 000 €.

- Le projet atelier d'écriture

Les jeunes suivis au sein du dispositif municipal de l'Accueil Suivi Jeunes peuvent présenter des difficultés pour adopter un vocabulaire ou une posture leur permettant de développer leur libre arbitre face aux différentes pressions quotidiennes en présence.

Chez une grande majorité, le manque de confiance et d'estime de soi les empêche de s'exprimer et les expose à une position de suiveur sur des actes délinquants. Dans les cas les plus compliqués, les jeunes basculent sur des situations de repli et d'isolement social pouvant entraîner des comportements violents. Il est donc indispensable de les aider à progresser dans ce domaine.

Cet atelier permet de travailler avec 8 de ces jeunes (âgés de 14 à 17 ans) sur l'expression écrite et orale. Il favorise également leur capacité de réflexion par la pratique de la musique urbaine et permet de travailler sur les thématiques du harcèlement (moral, sexuel), de la désinformation véhiculée via les réseaux sociaux et des dérives sectaires.

Le coût total de cette action s'élève à 13 692€. Le montant de la subvention départementale sollicitée est de 3 000 €.

- Le poste de coordinatrice

Le contexte local nous a amené à réfléchir dans la gestion coordonnée entre Politique de la Ville et Prévention de la délinquance.

Liée à notre contrat de ville, dans le volet « prévention/sécurité », une articulation entre ces deux dispositifs optimise la complémentarité des actions conduites au titre de la prévention de la délinquance et les autres thématiques de la politique de la ville : éducation, emploi, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, centre social et culturel, médiation sociale et culturelle.

La masse salariale consacrée à cette coordination s'élève à 23 906€. Le montant de la subvention départementale sollicitée est de 5 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'actions pour l'année 2022 qui sera soumis à la décision de la prochaine Commission Permanente du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE : ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS  
RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA  
PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR L'ANNEE  
2022**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la  
Délinquance mis en place sur la ville en date du 26 septembre 2002,

VU le programme départemental d'appui aux Contrats Locaux de Sécurité et  
aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 16 décembre 2005,

VU le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance et d'Aide aux  
Victimes des Hauts-de-Seine du 13 octobre 2014,

CONSIDERANT les modalités de mise en œuvre du soutien financier dudit  
programme,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup> – Approuve la programmation annuelle des demandes d'aides  
présentées au Département au titre de la Prévention de la Délinquance et de la Sécurité pour  
l'année 2022, soit :

\* 5 000 euros pour le projet action éducative et citoyenne 6-11 ans du Centre Culturel  
Ousmane Sy de la ville d'Antony pour un travail éducatif permettant l'accueil d'enfants ne  
fréquentant pas les dispositifs de droit commun,

\* 8 000 euros pour le projet de prévention des dérives sectaires de la ville d'Antony,

\* 3 000 euros pour le projet atelier d'écriture de la ville d'Antony,

\* 5 000 euros pour les missions liées au poste de coordination du Conseil Local de  
Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la directrice du service Prévention et Cohésion  
Sociale.

ARTICLE 2 – Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de  
financement qui sera établie par le Conseil Départemental.

ARTICLE 3 - Les recettes correspondantes, soit 21 000 euros seront inscrites au  
budget des exercices concernés au compte 74 73 – rubrique fonctionnelle 523 – UAC :  
SOCIALPV, POLVIL et ASJ

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Le Maire